

RÉPONSE À L'INTERPELLATION DU GROUPE PLR "COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-ÉTRANGERS : QUAND SAINE GESTION ET FANTAISIE NE FONT PAS BON MÉNAGE"

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rappelons que la Commission consultative Suisses-Etrangers est le fruit d'une volonté politique ancrée de longue date en vue de favoriser les échanges entre communautés suisse et étrangères de notre ville. Rappelons aussi que les activités qui s'y sont déployées jusqu'à aujourd'hui ont eu un impact positif sur l'intégration des étrangers et sur la place qu'ils occupent dans la société morgienne.

La Commission consultative Suisses-Etrangers, c'est ainsi un important travail de multiples participants pour l'intégration. C'est, en plus des 9 séances qu'elle tenait annuellement :

- 8 Grandes Tables de 2002 à 2016
- 15 fêtes tropicales
- des soirées découvertes sur des pays du monde, animées par des migrants présentant leur pays d'origine
- l'action "courte échelle" (tutorats de jeunes migrants adolescents en difficulté scolaire soutenus par des personnes adultes) pendant 5 ans
- le livre Le Pays où je Vis édités (livres sur les institutions politiques suisses et l'histoire suisse pour faciliter la naturalisation)
- des cours d'instruction sur les institutions aux personnes voulant se naturaliser
- des débats publics et des conférences, notamment sur le racisme (Joseph VOYAME) et l'intégration (Etienne PIGUET, Francis MATTHEY, Antonio DA CUNHA, Christophe KECKEIS) pour n'en citer que quelques-uns (aux foyers de Beausobre et au Grenier bernois)
- des défilés de mode africaine (au Grenier bernois)
- 5 années de repas de Noël (2002-2006) aux Caves de Couvaloup avant que ce ne soit repris en 2008 par l'Association "Pas seul à Noël".

La Municipalité souhaite également apporter quelques précisions sur le contenu des propos relevés par l'interpellateur.

- Les revenus du compte postal provenaient des multiples activités de la Commission consultative Suisses-Etrangers (CCSE), en majorité les bénéfices réalisés lors des Grandes Tables, de la subvention communale de CHF 3'500.00 dès 2010, et des livres, vendus 8 francs au public, avec 10% à 20% de réduction pour des achats en nombre.
- L'interpellateur relève également que "la Commission a ainsi pu bénéficier d'une aide communale variant, selon les années, d'un petit peu moins de 4'000 francs à un peu plus de 10'000 francs"; or, cette affirmation est fautive car en février 2008 et en avril 2010 a été versée à deux reprises la somme de CHF 5'000.00 pour à "A la Vista", magazine de la télévision régionale sur des thèmes concernant la migration. A part l'année 2002, selon le préavis N° 24/4.02, présenté au Conseil communal pour la 1<sup>ère</sup> Grande Table, et les années 2008 et 2010, subventions de CHF 5'000.00 à "A la Vista", la moyenne annuelle des coûts de la CCSE est environ de CHF 4'451.00.

Voici les réponses aux questions du Groupe PLR :

Question : sachant que le Conseil communal a formellement pris, en 2009, la décision de supprimer les jetons de présence aux membres de la Commission consultative Suisses-Etrangers, la Municipalité considère-t-elle comme normal que des pratiques internes à la commission aient permis la poursuite sans discontinuer entre 2010 et 2016 de versements analogues à des jetons de présence, sous le vocable de "gratifications", au mépris de la décision très explicite du Conseil communal ?

Réponse :

La Municipalité a pris connaissance des pratiques internes à la commission en fin d'année 2016, lorsque les activités liées à l'intégration ont été reprises par Madame la Conseillère municipale Sylvie Podio. Jusqu'alors, le fonctionnement empirique de ladite commission n'avait fait l'objet d'aucune analyse particulière par la Municipalité.

Question : la Commission étant présidée par un Municipal, la responsabilité de la Municipalité est engagée. La Municipalité est-elle consciente que, en contournant ou en ignorant sciemment une décision du Conseil communal, elle contribue à rompre le climat de confiance qui devrait prévaloir entre exécutif et législatif ?

Réponse :

N'étant pas au courant du mode de rétribution interne des membres de la commission, quand bien même chaque groupe politique du Conseil communal est représenté en son sein, la Municipalité considère qu'elle n'a aucunement rompu le climat de confiance qui prévaut entre elle et le Conseil.

Question : la Municipalité considère-t-elle comme normal d'allouer à une commission consultative un montant (entre CHF 4'000.00 et 10'000.00 selon les années) qui a toutes les allures d'une subvention, sans aucun contrôle de son usage, alors qu'en parallèle dite commission a des activités qui génèrent des bénéfices confortables ?

Réponse :

Comme soulevé précédemment, la moyenne annuelle des sommes allouées à la CCSE est d'environ CHF 4'450.00. Le mode de fonctionnement de la CCSE ressemblait plus à celui d'une association qu'à celui d'une commission consultative.

L'aide financière allouée a permis à la Commission consultative Suisses-Etrangers d'organiser ses différentes activités. Comme déjà indiqué, cette aide financière n'a pas fait l'objet du même suivi que celui qui prévaut dans le cadre du soutien à des associations. La Municipalité est consciente de l'ambiguïté qui existe actuellement. Sensibilisée par la situation, la Municipalité a prié ses deux déléguées au sein de la commission, Mme Podio et Mme Aubert-Despland, de réfléchir rapidement, avec les membres de la commission, à un mode de gestion qui soit conforme aux pratiques municipales actuelles.

Question : la Municipalité était-elle au courant du fonctionnement un peu occulte et pour le moins particulier de la Commission consultative Suisses-Etrangers (caisse noire subventionnant des activités sans rapport avec les objectifs de la Commission, voyages culturels à l'étranger par exemple) ?

- Si oui, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas réagi ? Faut-il comprendre cette absence de réaction comme une approbation tacite de ce fonctionnement ?
- Si non, n'y a-t-il pas eu un défaut de contrôle et de vigilance ? Ce manque de contrôle existe-t-il également à l'égard d'autres commissions dépendant de la Municipalité ?

Réponse :

S'agissant des activités liées à la citoyenneté, la Municipalité, dans sa séance du 12 mars 1996, a pris acte, que *"la Commission consultative communale, présidée par M. Jaques Zbinden, prépare l'édition d'une brochure pour faciliter l'intégration des étrangers. (...) La commission précitée gèrera l'opération sur le plan financier."*, d'où la création d'un compte postal.

Le fonctionnement n'a jamais été *"un peu occulte"* car tous les partis avaient un représentant au sein de la CCSE. Le compte ouvert en 1996 l'a été avec l'accord tacite de la Municipalité.

Précisons que lors de sa séance de décembre 2009, le Conseil communal a remplacé une ligne budgétaire intitulée "Jetons de présence" par une nouvelle ligne désignée "Subvention communale", d'un montant de CHF 3'500.00 à l'époque. Dans le procès-verbal de cette séance de 2009, on justifie le contexte: *"Par mesure d'équité, la Commission des finances a demandé de supprimer cette pratique. Comme cette commission fait un très bon travail, il est demandé que cette rétribution soit remplacée par une somme d'un même montant, qui sera à disposition du Président de ladite commission."*

La commission bénéficie d'une autonomie quant à l'usage qui est fait de cette aide financière. Selon nos informations à disposition, il n'y a eu ni malversations, ni enrichissement personnel de la part d'aucun membre de la CCSE.

En 19 ans, la CCSE a organisé quatre sorties culturelles : une à Berne d'un jour (visite du Palais fédéral), une de trois jours à Barcelone, une de trois jours à Strasbourg (visite du Conseil de l'Europe) et une de trois jours à Lisbonne.

Quant aux autres commissions consultatives de la Municipalité, les montants nécessaires à la mise en œuvre de projets sont prévus dans les budgets de chaque service concerné, et figurent dans le fascicule.

Question : La Municipalité a-t-elle l'intention de mettre un peu d'ordre dans ce désordre qui interpelle et heurte le bon sens ? Si oui, quelles sont les mesures que la Municipalité entend prendre pour corriger ces dysfonctionnements flagrants et, cas échéant, pour s'assurer que de telles errances n'existent pas dans d'autres commissions consultatives ?

Réponse :

La Municipalité a décidé de mandater un expert-comptable pour contrôler les écritures comptables de la commission. Le but de cette expertise consiste à :

- Attester de la tenue de cette comptabilité
- Vérifier comment l'argent a été utilisé.

Les résultats de cette expertise seront transmis à la Commission des finances et à la Commission de gestion.

Il est ainsi répondu à l'interpellation du Groupe PLR *"Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage"*.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2017.**

**Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 3 mai 2017.**